



# FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



**LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
DE L'AGGLOMÉRATION  
ET DU PAYS DE BREST**

**Conseil**  
sfad **2** Brest  
Développement

# LE PAYS DE BREST

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014

89 COMMUNES

391 200 HABITANTS

7 COMMUNAUTÉS



## BREST MÉTROPOLE OCÉANE

8 communes  
207 000 habitants  
107 000 emplois  
23 000 étudiants  
Des équipements métropolitains (université, grandes écoles, CHRU, aéroport...)

## LE PAYS D'IROISE

20 communes  
46 100 habitants  
9 650 emplois  
Des sites touristiques emblématiques du Pays de Brest (La Pointe Saint-Mathieu, L'Aber Ildut, l'Île Molène...)

## LE PAYS DES ABERS

13 communes  
39 700 habitants  
9 800 emplois  
Une économie diversifiée (filère algues, agroalimentaire, agriculture, tourisme...)

## LE PAYS DE LESNEVEN ET DE LA CÔTE DES LÉGENDES

15 communes  
27 300 habitants  
8 400 emplois  
Une forte présence agricole  
Un littoral attractif

## PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS

22 communes  
46 600 habitants  
16 000 emplois  
Une économie diversifiée, des emplois industriels et agricoles préservés

## L'AULNE MARITIME

4 communes  
7 600 habitants  
3 000 emplois  
Une dominante industrielle, plus de 4 emplois sur 10

## LA PRESQU'ÎLE DE CROZON

7 communes  
16 900 habitants  
7 300 emplois  
Une économie liée à la défense nationale  
Une activité touristique majeure

## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Le conseil de développement de l'Agglomération et du Pays de Brest a été créé en juin 2001 à la suite de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999. La « Loi Voynet » prévoit, en effet, l'installation d'une telle instance dans toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants et les Pays. En 12 ans le Conseil de développement est devenu :

- Un espace de démocratie participative, une instance consultative à l'échelle de Brest métropole et du Pays de Brest. Il rassemble plus de 80 citoyens représentant la société civile organisée dans toutes ses composantes : économique, sociale, culturelle, environnementale, associative, sportive, universitaire...
- Un lieu de débats, de rencontres et d'appropriation d'une culture métropolitaine dans le cadre duquel des acteurs diversifiés de la métropole et du Pays font émerger des propositions et des projets proposés notamment aux élus de la communauté urbaine et du Pays de Brest.
- Une interface privilégiée, une « caisse de résonance » entre la société civile et les élus du territoire, en étant force de propositions et d'interpellation sur des sujets qui concernent l'avenir. Cette plaquette est l'occasion de présenter 5 ans de travail de notre conseil et de proposer aux élus de nos assemblées les évolutions qui nous semblent indispensables.

Le Président du Conseil de développement, **Yann Gouzien**

## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT DE BREST MÉTROPOLE OcéANE ET DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST



© Franck Betermin, Brest métropole océane

Le conseil de développement : une implication de la société civile dans les grands projets de notre territoire.

Cela fait maintenant plus de 10 ans que le conseil de développement accompagne les collectivités dans l'élaboration de leurs projets. Il apporte l'indispensable vision de la société civile sur notre avenir commun et répond à l'objectif d'une plus grande implication de toutes les composantes du territoire à son développement.

Depuis sa réinstallation en 2009, il a ainsi pu apporter des avis et contributions qui ont, grâce à la forte implication de ses membres, permis aux collectivités et à leurs services de prendre en compte les préoccupations de la société civile. Ces apports sont intervenus dans des domaines aussi divers que l'aménagement du territoire au travers du SCOT du Pays de Brest que des enjeux de développement de la métropole brestoise au travers du projet métropolitain Brest 2025 : Métropole ouverte et solidaire.

Dans un contexte de réformes territoriales, d'accès de Brest métropole océane au statut de métropole au même titre que des territoires tels que Lille, Lyon, Marseille ou encore Nantes et Rennes, notre avenir commun repose sur des enjeux importants, parmi lesquels on peut citer :

- Affirmer le dynamisme économique du Pays de Brest et accompagner son développement,
- Faire connaître ses atouts et rendre ce territoire de 400 000 habitants plus attractif,
- Conforter le rôle métropolitain de Brest dans un développement équilibré de la Bretagne.

Face à ces défis, je souhaite que le conseil de développement continue de nous accompagner dans nos projets en apportant son expertise, ses idées novatrices et pistes de réflexions. C'est pourquoi, je souscris à son souhait d'élargissement pour une représentation encore plus large de la société civile, et ce par un doublement du nombre de ses membres.

Le Président de Brest métropole océane  
et du Pôle métropolitain du Pays de Brest, **François Cuillandre**

# LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



**C**réé en juin 2001, conformément à la loi Voynet (LOADDT), confirmé par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) le conseil de développement de l'agglomération brestoise et du Pays de Brest est une instance informelle, constituée de plus de 80 représentants du monde économique, syndical, social, associatif et d'experts qualifiés. Le conseil de développement remplit une fonction consultative auprès des élus de Brest métropole océane et du pôle métropolitain du Pays de Brest. Composé de 5 collèges représentant la société civile, c'est un espace de démocratie participative qui vient en appui à la réflexion des élus sur les projets pour le territoire.

## DES AVIS, PROPOSITIONS OU RECOMMANDATIONS AUX ÉLUS

Le conseil de développement peut faciliter l'analyse d'un sujet en amont et proposer des projets à Brest métropole océane ou au Pays de Brest. Il peut être saisi (saisine) ou se saisir (auto saisine) de toute question, dans une logique de développement durable du territoire. Il formule des avis, des propositions ou recommandations, y compris de manière prospective, qui sont présentés aux élus. Le 7 décembre 2009, un nouveau conseil de développement a été installé. Il est présidé par Yann Gouzien, membre du conseil de développement depuis sa création.

## QUI Y PARTICIPE ?

Les membres du conseil de développement sont désignés pour 6 années renouvelables. Répartis en collèges, ils sont mandatés par les organisations auxquelles ils appartiennent. Les participants au conseil relèvent des secteurs suivants :

- Organismes économiques, chambres consulaires, entreprises, groupements d'employeurs
- Syndicats de salariés et syndicats professionnels

- Associations et organismes du domaine de l'environnement et du cadre de vie
- Services et établissements publics (santé, éducation, services...)
- Secteur social, familial et culturel
- Certaines personnes, dites personnalités qualifiées, sont nommées en fonction de leurs compétences, de leur parcours ou encore de leur connaissance du territoire.

## COMMENT IL TRAVAILLE ?

Le conseil de développement est indépendant des collectivités et son expression est libre. Il est accompagné par les permanents du Pôle métropolitain du Pays de Brest<sup>1</sup>, de Brest métropole océane et de l'ADEUPa<sup>2</sup>, qui prennent en charge la coordination technique du Conseil, la valorisation des travaux et les relations avec les collectivités. Selon les sujets étudiés, des commissions ou groupes de réflexion se réunissent afin de travailler sur des thématiques ou des projets à la demande des élus locaux (saisine) ou de leur propre initiative (auto saisine). Pour cela, ils peuvent être amenés à auditionner différents experts locaux ou nationaux. Ces auditions nourrissent leurs



réflexions pour émettre des avis, contributions ou propositions. Ceux-ci sont présentés lors des assemblées plénières du Conseil et adressés aux élus ainsi qu'aux acteurs concernés.

### DES COLLABORATIONS RÉGIONALES ET NATIONALES

Dans un souci permanent de parfaire et d'améliorer son fonctionnement, ses compétences, de disposer d'informations larges et de mutualiser les pratiques, le conseil de développement s'inscrit naturellement dans plusieurs réseaux.

- Le réseau des conseils de développement du pôle métropolitain Loire-Bretagne
- Le réseau breton des conseils de développement
- La coordination nationale des conseils de développement.

### L'ORGANISATION DU CONSEIL

#### Un bureau composé de 20 personnes

Le bureau du Conseil de développement se réunit une fois par mois. Il organise le travail des commissions soit à partir des demandes des collectivités, soit à partir de notes d'intention élaborées par ses membres désireux de mettre en exergue un enjeu du territoire.

Il est également un lieu de coordination des activités du conseil et fixe les ordres du jour des assemblées plénières.

Le bureau est constitué de représentants de chaque collègue ainsi que des animateurs des groupes de travail ou commissions.

#### Les assemblées plénières

Le conseil de développement organise 3 à 4 assemblées plénières par an. Elles ont pour objectif à la fois d'apporter de la connaissance et de faire le point sur les travaux menés par les commissions. L'ensemble des Maires et des Présidents des communautés du Pays de Brest y sont invités. Les thèmes abordés sont variés et permettent de débattre de sujets divers grâce à l'audition d'experts. À titre d'exemple, Nadine Cattan a présenté ses travaux menés pour la DATAR sur les relations entre les territoires et les systèmes métropolitains ; les rapporteurs du CESER Bretagne ont exposé les résultats de leurs travaux sur les services collectifs et sur l'organisation urbaine bretonne...

**1 Pôle métropolitain du Pays de Brest :** *Le pôle métropolitain est le fruit d'un renforcement des coopérations et de la solidarité entre les sept communautés du Pays de Brest. La création du pôle métropolitain du Pays de Brest a été entérinée le 16 mars 2012. Issu de la transformation du syndicat mixte des communautés du Pays de Brest, il est constitué de sept intercommunalités.* **2 ADEUPa :** *Outil d'aide à la décision des élus L'Agence d'Urbanisme du Pays de Brest a été créée en 1974, à l'initiative de la Communauté Urbaine de Brest et en partenariat avec les services de l'État.*

# LES COMMISSIONS

LES SÉANCES DE TRAVAIL S'ORGANISENT EN 4 COMMISSIONS THÉMATIQUES.

## 1 - La commission aménagement et développement durable



**A**nimée par Bernard Collobert et Michel Mouillart, composée de 20 membres, cette commission réfléchit aux grands enjeux d'aménagement du territoire et de développement durable. Elle a ainsi formulé des avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest en 2010, le PLU facteur 4 de Brest métropole océane en 2012, le Plan climat énergie territorial de Brest métropole océane en 2012... En 2013 et 2014, elle travaille sur les enjeux et priorités du Pays de Brest dans le cadre du futur contrat de partenariat 2014-2020 entre la Région Bretagne et les Pays. Dans un premier temps la commission a décidé d'approfondir ses réflexions sur le thème de la précarité énergétique.

### SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE BREST

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT\*<sup>3</sup> a défini des orientations et des objectifs à 10 ou 15 ans volontaristes et ambitieux pour le Pays de Brest. Ils sont précisés et ils se déclinent au plan spatial dans le Document d'Orientations Générales (DOG) sur lequel le Conseil a été consulté et doit rendre un avis.

Le conseil de développement de l'Agglomération et du Pays de Brest émis donc un avis favorable sur le Document d'Orientations Générales du SCoT du Pays de Brest qui a été soumis à son examen. Il lui semble important, de souhaiter que la démarche de concertation suivie dans le cadre de l'élaboration du SCoT soit poursuivie et déclinée le plus largement possible. Le succès d'une stratégie partagée et portée dans la durée par l'ensemble des acteurs du développement du Pays de Brest tient en effet à la mise en œuvre du principe de la concertation dans l'élaboration.

### PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL DE BMO

« Le conseil de développement de l'Agglomération et du Pays de Brest a émis un avis favorable sur Plan Climat Énergie Territorial. Il lui semble important de signifier le souhait que la démarche de concertation suivie dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat soit poursuivie et déclinée le plus largement possible, lors de sa mise en œuvre. Une partie de la crédibilité

« La CADD travaille sur toutes ces questions essentielles pour le Pays de Brest et ses habitants : le développement harmonieux de l'espace, l'équilibre entre les activités économiques, l'aménagement urbain et l'amélioration des logements, le développement durable et la préservation de la qualité de vie... Donc, sur tout ce qui forge un cadre de vie accueillant, solidaire et porteur de développement économique et social. Toutes ses réflexions s'enrichissent bien sûr de la convivialité, de la diversité et de la qualité des échanges entre les membres du Conseil de Développement. »

*Bernard Collobert, Michel Mouillart.*

du PCET et de sa capacité à atteindre les objectifs résidera en effet dans les conditions effectives de son application et dans sa capacité à enclencher une dynamique territoriale au niveau de l'ensemble du Pays de Brest. Il serait donc souhaitable qu'une procédure d'évaluation permanente du PCET soit envisagée le plus tôt possible. Le conseil de développement note à cet

**3 SCoT :** le schéma de cohérence territoriale, abrégé SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000.



© ADEUPa

© ADEUPa



égard qu'une telle démarche d'évaluation d'une politique publique s'inscrit dans la logique de la méthode de « protection du climat au niveau communal » soutenue par la Commission Européenne. »

## RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE BREST MÉTROPÔLE OCÉANE

Brest métropole océane s'est engagée dans un agenda 21 interne à la collectivité. Cet agenda 21 s'articule autour de 4 axes :

- Produire et consommer responsable
- Concilier les temps de la ville avec ceux de la vie
- Conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire
- Échanger avec le monde, du local à l'international

Ces quatre axes servent de grille de lecture des politiques publiques de la collectivité rassemblées dans un rapport développement durable annuel. L'avis du conseil de développement permet à la collectivité de disposer d'un regard extérieur dans l'objectif d'une meilleure lisibilité des actions par le plus grand nombre de citoyens.

## LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LE PAYS DE BREST.

Lors de la phase d'élaboration du contrat de partenariat entre la Région Bretagne, le conseil de développement a participé au groupe de travail « Pour une transition écologique et énergé-

tique » mis en place dans le cadre de la réflexion menée sur les « Enjeux et priorités du Pays de Brest » (Pôle métropolitain du Pays de Brest). Il partage pleinement l'objectif qui a été rappelé par le Pôle métropolitain : « la nécessité de répondre aux défis de la transition » qui supposera « la maîtrise de la demande en énergie dans l'habitat ». Mais dans le contexte d'une crise économique et sociale qui va encore durer, face à la montée des exclusions et des inégalités, il ne peut abandonner sa préoccupation à l'égard des ménages modestes et très modestes. D'autant que la lutte contre la précarité énergétique revêt aussi une dimension économique qui ne peut être négligée. Son impact sur l'activité des PME du bâtiment, mais aussi sur les emplois de service induits doit être considéré à part entière. Cette stratégie ne doit donc pas simplement être vue au travers des aides et des subventions inévitables, compte tenu du niveau des revenus des populations concernées. Elle doit aussi s'analyser au regard de l'effet levier économique qui est le sien. A cet égard, elle s'inscrit bien dans la logique économique, sociale et environnementale du développement durable choisi par le Pays de Brest.

Pour toutes ces raisons, le conseil de développement et plus particulièrement sa Commission Aménagement Développement Durable ont souhaité approfondir leur réflexion et ont décidé de s'autosaisir du thème de la « Précarité énergétique dans le Pays de Brest ». Une rencontre débat a été organisée en février 2014 avec la Fondation Abbé Pierre, le PACT HD du Finistère, Energence et l'ADEUPa. Ces quatre interventions ont permis de préciser l'importance de cette question de la précarité énergétique pour le Pays de Brest. Elles vont aussi permettre à la commission d'envisager des réponses, de balayer le champ du possible. Parce que la CADD souhaiterait formuler des propositions, ouvrir la boîte à outils afin de réduire cette précarité énergétique et ainsi contribuer à la mise en œuvre du droit au logement.

# LES COMMISSIONS

LES SÉANCES DE TRAVAIL S'ORGANISENT EN 4 COMMISSIONS THÉMATIQUES.

## 2 - La commission culture : Une réflexion sur les équipements culturels et la circulation des publics à l'échelle du Pays



Créée en 2014, à l'initiative de Chantal Guillerm et de Gilbert Le Traon, la commission culture réunit une vingtaine de participants. Elle se réunit toutes les 6 semaines, soit une base d'environ sept réunions par an. Il est proposé aux participants de fonctionner par contributions écrites de façon à gagner du temps en réunion et surtout au moment des comptes rendus. La Commission Culture présente son travail au moins une fois par an en séance plénière du conseil de développement.

### Une réflexion sur les équipements culturels et la circulation des publics à l'échelle du Pays.

La commission culture a été créée en avril 2014 à la suite d'une auto saisine lancée en 2011 qui a donné lieu à deux études, l'une sur « Le spectacle vivant dans le Pays de Brest » et l'autre sur « Les équipements culturels du Pays de Brest interrogés. Vers une analyse des publics ». Ces deux études ont révélé plusieurs propositions intéressantes qui demandent à être confrontées à la réalité de terrain, c'est pourquoi, le conseil de développement a décidé d'ouvrir une commission dite « culture » qui pourra élargir ses thématiques au patrimoine et au tourisme. Cette toute nouvelle commission regroupe une vingtaine de participants représentatifs des activités culturelles associatives, institutionnelles et privées ainsi que de personnes qualifiées dans le Pays de Brest. Ses membres apporteront leurs compétences afin de faire des propositions novatrices et d'apporter leurs connaissances de la réalité locale.

*Chantal Guillerm, Gilbert Le Traon*

L'installation de cette commission fait suite à des travaux menés par des étudiants à la demande du conseil de développement. En 2010-2011, un premier travail a été réalisé par une étudiante en master 2 « chargé d'études et développement local » sur l'offre et la diffusion des spectacles vivants dans le Pays de Brest. Ce diagnostic a permis de dégager un plan d'actions envisageables pour favoriser la coopération et la mutualisation entre les acteurs du spectacle vivant du Pays de Brest. Ce plan d'actions a été approfondi grâce à la tenue des ateliers de réflexion. Parmi les propositions issues de cette étude, certaines sont réalisables à court terme, à savoir la création d'une commission « Culture » au sein du conseil de développement et de l'agglomération du Pays de Brest et l'organisation d'un rendez-vous annuel des acteurs du spectacle vivant (certains restant encore à identifier). D'autres propositions sont à approfondir, notamment en matière de mutualisation et de connaissance des publics.

C'est pourquoi, en 2012-2013, une nouvelle étude a été confiée à un groupe d'étudiants de l'institut de Géoarchitecture de Brest. Ce travail avait pour objectif une meilleure connaissance des publics du spectacle vivant dans le Pays de Brest au travers de questionnaires destinés au public des salles de spectacles et d'entretiens avec les acteurs locaux.





Cette seconde étude a permis de formuler des propositions telles que :

- Favoriser cohérence et complémentarité entre les équipements du Pays de Brest ;
- Favoriser les rencontres entre tous les acteurs de la culture du territoire ;
- Mutualiser la communication et les moyens d'information concernant les salles et leur programmation ;
- Envisager une mise en réseau ou une mutualisation des matériels et services via le Pays de Brest afin de dynamiser l'offre ;
- Favoriser l'accès à la culture pour tous

Ces résultats ont été présentés lors de l'assemblée plénière du 26 septembre 2013 dans un document intitulé « Stratégie pour le développement culturel dans le Pays de Brest ».

© ADEUPa



Guillaume Team - Brest métropole océane

En 2014, la commission approfondit ce travail afin de formuler des propositions d'actions concrètes destinées à la fois aux collectivités et aux acteurs culturels locaux. Ces études sont estimées encore incomplètes. Il sera nécessaire d'analyser les lieux du point de vue de leur « proposition artistique ».

Le travail de cette commission se poursuivra afin d'approfondir ce vaste sujet qui demandera le recours à d'autres investigations et à l'audition d'experts de ce domaine.

# LES COMMISSIONS

LES SÉANCES DE TRAVAIL S'ORGANISENT  
EN 4 COMMISSIONS THÉMATIQUES.



## 3 - La commission développement économique

Forte de près de 30 membres, coordonnée par Yves Bourhis, André Lagathu et Jean Le Traon, cette commission a étudié des sujets variés tant à la demande des collectivités que de sa propre initiative.

*« La participation à la réflexion sur l'avenir du Pays de Brest, son propre territoire, ne peut être que stimulante. Cette contribution se fait en toute indépendance et en partenariat avec une diversité d'intervenants, chacun apportant sa propre expérience. Les échanges, les confrontations d'idées sont d'autant plus riches. Les rencontres au sein de la commission chargée du développement économique du Pays où les sujets ne manquent pas en raison de leur ampleur et de l'actualité parfois rude, témoignent du dynamisme de ses membres. Espérons que les contributions qui en découlent apportent une aide, même si elle est modeste, à ceux qui décident de l'avenir du Pays de Brest. »*

*Yves Bourhis*

Ce travail a permis d'élaborer plusieurs propositions dont la priorité serait de donner rapidement une lisibilité plus grande à la gouvernance au niveau de l'action et de la communication :

- définir un leader institutionnel pour rassembler les initiatives
- organiser une communication forte
- regrouper les industriels au niveau du territoire mais également au niveau national et européen
- insister sur la capacité de Brest métropole océane à mobiliser la recherche, les bureaux d'études, la main d'œuvre et les compétences nécessaires pour l'ancrage de la filière
- adapter le site brestois afin d'être prêt à temps pour accueillir la filière

## LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

En 2011 et 2012, elle s'est emparée d'un sujet qu'elle a jugé primordial pour le développement économique local : les énergies marines renouvelables et plus particulièrement la création et le développement d'une filière économique dans ce domaine. Cette auto saisine a conduit la commission tout au long de l'année 2011 à organiser un certain nombre d'échanges avec des responsables des institutions impliquées dans la volonté de développer cette filière : Brest métropole océane, ENSTA Bretagne, DCNS, le CESER de Bretagne, Bretagne Pôle Naval.

*“ La commission économie-veille-prospective s'attache à ce qui constitue le moteur du développement territorial. Le développement territorial est in fine ce que les acteurs, hommes, femmes, entreprises, associations, autrement dit les forces vives, en font. Aider les responsables élus du Pôle Métropolitain du Pays de Brest à mobiliser la société civile est, sous différentes formes, la tâche du conseil de développement et de ses membres qui représentent cette société civile.”*

*André Lagathu*



© EDF - Philippe Dureuil



© ADEUPA



© ADEUPA



## LA CRÉATION D'ENTREPRISES DANS LE PAYS DE BREST : QUELLE DYNAMIQUE ?

L'objectif était, au moment où les difficultés économiques se posent d'une manière générale, de faire le constat sur l'évolution des créations d'entreprises dans le territoire, d'analyser les forces et les faiblesses du dispositif d'accueil et d'aide aux porteurs de projets de créations de nouvelles activités.

Les échanges avec les représentants des institutions impliquées ont montré leur motivation pour accueillir et accompagner les porteurs de projets de création d'entreprise. On a déjà signalé que les personnes et les institutions étaient nombreuses mais spécialisées selon l'origine et la nature des projets. De ce constat découle un certain nombre de préconisations :

- Créer un schéma de développement économique au niveau du Pays dans lequel s'insère la prise en compte d'une dynamique de créations d'entreprises.
- Créer une gouvernance du réseau d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets.
- Informer, communiquer et animer dans le cadre du réseau
- Développer la formation au recrutement
- Aider au financement des projets

La commission a également travaillé sur d'autres sujets qui n'ont pas abouti à la rédaction formelle d'avis ou de contributions. Ainsi, la commission économie a été associée à l'étude sur l'industrie agroalimentaire réalisée par la CCI, elle a participé aux travaux d'élaboration du SCOT ou du PLU de Brest métropole océane... À

la demande du pôle métropolitain du Pays de Brest, une réflexion a été engagée fin 2013 sur les enjeux et priorités du Pays de Brest en matière de développement économique. Cette saisine devra permettre aux élus du pôle métropolitain d'introduire les réflexions de la société civile dans les négociations contractuelles avec la Région Bretagne pour les années 2014-2020.

## CONTRAT DE PARTENARIAT RÉGION - PAYS DE BREST : QUELS ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020 ?

Dans le cadre de la définition de sa politique contractuelle avec les Pays, la Région Bretagne a souhaité associer des conseils de développement à ses réflexions. La commission économie du conseil de développement du Pays de Brest, après plusieurs séances de travail avec les élus, a poursuivi ses réflexions sur les forces et les faiblesses de l'économie du Pays. Elle fait le constat du déséquilibre entre l'Est et l'Ouest de la Région, une crainte qui est régulièrement évoquée et argumentée. Mais par ailleurs, elle est persuadée que la reconnaissance du statut de métropole à Brest, est une opportunité pour dynamiser le développement économique du territoire, si les acteurs locaux et principalement les acteurs politiques s'engagent et s'associent pour définir une politique économique ambitieuse au niveau du Pays. Ce nouveau statut pourrait également constituer l'un des leviers d'une amélioration de l'image de Brest, comme territoire de 400 000 habitants, et participer à l'amélioration de son attractivité.

En 2014, la commission va poursuivre ses réflexions afin de proposer aux élus des axes d'actions visant à la fois à améliorer l'image du territoire, son attractivité et à conforter une politique de développement économique cohérente à l'échelle du Pays de Brest.



©ADEUPA

## 4 - La Commission veille et prospective

Sous l'impulsion d'Yvonne Bouvet et de Patrick Jagaille, la commission veille et prospective réunit 20 personnes afin de réfléchir sur les grands projets de territoire et son développement dans une vision prospective.

### **BREST 2025 : MÉTROPOLÉ ATTRACTIVE, OUVERTE ET SOLIDAIRE.**

Par délibération du 29 janvier 2010, Brest métropole océane a décidé d'élaborer son projet métropolitain.

Le projet décline des ambitions à 2025 articulées autour de 4 grandes orientations stratégiques :

- 1• « Pour une métropole accueillante et ouverte sur le monde »
- 2• Au croisement des compétences : pour une pleine « immersion » dans la société de la connaissance et de l'innovation
- 3• Au cœur des aspirations sociétales et du « mieux vivre ensemble » : pour une métropole attractive, durable et solidaire
- 4• Au carrefour de l'Atlantique et de la Manche pour une métropole accessible et ouverte sur le monde.

La commission veille et prospective a été associée à l'élaboration du projet selon trois phases :

- Un appel à contributions sur les 4 axes et une première contribution présentée en assemblée plénière et communiquée au Président de Brest métropole océane en septembre 2010.
- Une participation active aux ateliers avec l'ensemble des partenaires.
- Un examen du premier document de projet élaboré par Brest métropole océane au premier semestre 2011 et la production d'une 2<sup>e</sup> contribution portée à la connaissance des élus.
- La formalisation de l'avis sur le projet finalisé en assemblée plénière du 19 octobre 2011.

Le conseil de développement a donné un avis favorable à ce travail prospectif fondamental pour le territoire. La vision à 2025 organise les ambitions de Brest métropole océane dans un espace-temps de collaboration raisonnable sur la plupart des sujets même si au, sein du conseil, une réflexion élargie à l'ensemble du Pays de Brest et à horizon 2040 a été évoquée.

### **LE PROJET BRETAGNE À GRANDE VITESSE (BGV)**

En amont de la prise de décisions concernant la phase 2 du Projet Bretagne à Grande Vitesse, la commission a travaillé en auto-saisine sur ce dossier. Le conseil de développement a souhaité mettre en avant quelques éléments qui lui semblent nécessaires à la prise de décision. Ce projet doit être un projet d'aménagement équilibré du territoire breton en particulier pour les parties les plus éloignées. Le conseil rappelle la crainte d'une Bretagne à deux vitesses avec une différence de proximité de la Bretagne orientale et de la Bretagne occidentale. Parallèlement, ce sont des territoires qu'il faut aménager en assurant une chaîne de déplacement affirmant l'importance des correspondances TER et l'accessibilité des pôles gares en complémentarité avec les transports urbains et locaux.

### **QUE PEUT BIEN PRODUIRE CE CONSEIL COMPOSÉ DE DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA VIE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ASSOCIATIVE ?**

La réunion de représentants du monde agricole, des entreprises industrielles et (ou) de service, de militants de la culture, du syndicalisme, de responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la santé et du sport et bien d'autres domaines peut apparaître comme un énième club de réflexion sur la vie de notre territoire et son avenir. Après quelques années de participation au sein du C2D du Pays de Brest, nous observons que les femmes et les hommes qui le composent en s'appuyant sur la diversité des secteurs qu'ils représentent, portent ensemble la volonté de développer la prospérité et l'attractivité de notre territoire. Dans une assemblée très diverse ce point commun est un des éléments qui motivent mon engagement. Parvenir à une expression partagée sur des sujets aussi divers que l'attractivité du territoire, les énergies marines renouvelables, le réseau des équipements culturels ou le schéma de cohérence territoriale est un défi. Les acteurs du conseil de développement le relèvent parce qu'au-delà de leurs différences ils sont animés par la volonté de faire progresser le développement équilibré de leur territoire.

Dans notre démocratie, les élus choisis par le suffrage universel ont la légitimité pour décider. Les membres du conseil de développement, par leurs expériences et leurs responsabilités dans toutes les dimensions de la société ont la légitimité pour construire des avis pouvant constituer une aide à la décision pour les élus. C'est de notre point de vue un bon équilibre auquel il faut en permanence s'attacher.

*Yvonne Bouvet, Patrick Jagaille*

# LES RÉSEAUX

UN TRAVAIL EN RÉSEAU, INDISPENSABLE À L'AMÉLIORATION  
DES PRATIQUES ET DE LA CONNAISSANCE.



## LE RÉSEAU DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT BRETONS UNE AMBITION COLLECTIVE : PARTAGER ET PROMOUVOIR DES VALEURS COMMUNES

Depuis les années 2000, 21 conseils de développement ont été créés, et couvrent désormais l'intégralité de la région Bretagne. Ils ont à leur actif tant au niveau local que régional, de nombreuses contributions adressées aux élus ou aux acteurs socioéconomiques bretons, ainsi que diverses initiatives à l'origine d'actions innovantes dans l'habitat, l'énergie, la santé, les transports, la culture, etc. Forts de leurs expériences respectives, les conseils de développement bretons se réunissent depuis plusieurs années pour échanger sur leurs pratiques.

Constatant qu'il est essentiel de promouvoir, au-delà de son principe, la réalité de la démocratie participative, les conseils de développement bretons se sont organisés en réseau. 19 conseils ont aujourd'hui adhéré à la charte du réseau.

Celui-ci constitue donc un relais et une interface de communication ou de réflexion partagée, avec des instances départementales, régionales (comme le CESER) ou nationales (Coordination Nationale des Conseils de développement, Conseil Économique Social et Environnemental...).

### Les Objectifs du réseau

Il a pour but de relier les conseils de développement et créer des solidarités entre territoires, et plus particulièrement :

- de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques, de valoriser voire transférer leurs expériences et les projets exemplaires, dans une perspective d'amélioration continue des pratiques de chacun ;

- de contribuer à la réflexion publique en partageant et en se positionnant sur des problématiques communes aux plans local, départemental, régional, national et européen. Ces contributions communes peuvent notamment se faire en lien avec le CESER ;

- de favoriser les réflexions prospectives à long terme et de provoquer des regards croisés sur des thématiques communes ; d'être une instance de dialogue privilégiée auprès des collectivités territoriales, des institutions (départementales et régionales) et de l'État ;

- d'être force de propositions auprès des pouvoirs publics, de rédiger des contributions et des avis.

## LE RÉSEAU DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE-BRETAGNE

Né des coopérations multilatérales entre les agglomérations d'Angers, Brest, Nantes, Rennes et Saint-Nazaire, le Pôle métropolitain Loire-Bretagne affirme une ambition : travailler ensemble au rayonnement du Grand Ouest.

Moteurs démographiques et économiques de la région, les cinq métropoles s'emploient à renforcer les liens dans les domaines du développement économique, des infrastructures de transports, de la promotion du développement durable et de l'innovation.



Les conseils de développement des 5 agglomérations composant ce pôle se rencontrent afin d'échanger et de débattre autour de projets majeurs tels que :

- l'accessibilité ferroviaire, aéroportuaire et logistique du grand ouest,
- l'excellence et la visibilité de la recherche et de l'enseignement supérieur,
- le développement économique
- un lobbying commun pour une prise en compte du fait urbain dans les contractualisations nationales et les dispositifs européens,
- l'observation du territoire et la prospective avec le réseau des agences d'urbanisme.

Le pôle métropolitain Loire Bretagne



## LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Mise en place en 2003 pour faire entendre la voix des conseils de développement au niveau national, la coordination nationale des conseils de développement est ouverte à tous les conseils

de développement, quel que soit leur territoire de référence - Pays, agglomération ou communauté urbaine. En 2012, la coordination a franchi une nouvelle étape avec la constitution d'une association dédiée ainsi que d'une équipe permanente. La coordination nationale œuvre à la valorisation des conseils de développement, leur propose un accompagnement en réponse à des demandes spécifiques, développe des outils et des méthodologies pour faciliter l'échange d'expériences et la capitalisation des avis et rapports.

Autour de réunions régulières entre présidents et animateurs de conseils de développement, la coordination se veut être un espace d'échanges et d'élaboration de positions au niveau national, sur les thèmes choisis collectivement par les conseils. Elle assume ainsi une place d'interlocuteur national pour les institutions publiques, associatives et les réseaux de réflexion autour de la citoyenneté et de la démocratie territoriale.

Ses missions directrices sont les suivantes :

- mutualiser la réflexion sur des sujets majeurs identifiés comme tels par les conseils ;
- partager les travaux des conseils, y compris sur les méthodes de travail, de consultation, de concertation ;
- porter la parole des conseils de développement à travers des actions nationales ;
- promouvoir collectivement la démocratie participative et le dialogue territorial ;
- valoriser la diversité et l'autonomie des conseils de développement ;
- contribuer au débat public en tant qu'interlocuteur reconnu de structures nationales ;
- imaginer l'évolution des conseils de développement en phase avec les attentes de citoyens d'aujourd'hui.

Membre du conseil d'administration de la coordination nationale, le conseil de développement de l'agglomération et du Pays de Brest participe également à trois groupes de travail : mutualisation des bilans et évaluation ; conseils de développement d'agglomération et de Pays, conseils de développement de métropoles.

# PERSPECTIVES

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DEMAIN



## LES CONTRATS DE PARTENARIAT 2014 -2020 AVEC LA RÉGION

La politique territoriale de la Région Bretagne pour la période 2014-2020 prévoit une association étroite des conseils de développement avec les instances politiques tant dans l'élaboration que dans la réalisation des contrats avec les Pays. Dans ce cadre, les conseils de développement participeront désormais aux comités locaux de programmation et leurs membres y seront majoritaires.

Le conseil devra donc s'organiser de façon à assurer cette mission en disposant de toute l'information et du temps de réflexion nécessaires à la compréhension des dossiers. De même, il devra veiller à la pérennité de sa représentation dans les comités, essentielle pour le financement des projets locaux par la région.

## UNE NÉCESSAIRE DIVERSIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le renforcement du rôle des conseils de développement, l'évolution des compétences des collectivités locales et des enjeux sociétaux sont autant de facteurs qui rendent indispensable une meilleure représentation de la société civile et de sa diversité au sein du conseil.

Cette évolution du conseil de développement passe par une augmentation significative du nombre de ses membres en veillant particulièrement à la présence accrue de femmes et de jeunes jusqu'à présent peu investis au sein du conseil.

## UNE COMMUNICATION À RENFORCER

En 2014, le conseil de développement a édité de nouveaux documents de communication dont une plaquette destinée à mieux faire connaître son activité. Un nouveau site internet est également accessible.

Afin d'accroître la participation citoyenne au sein du Pays de Brest, des publications seront développées et diffusées au plus grand nombre. Les relations avec la presse seront également initiées.

## UNE PLUS GRANDE OUVERTURE VERS L'ENSEMBLE DES CITOYENS

Grâce à cette communication renforcée, le conseil souhaite développer l'organisation de débats-conférences ou de séminaires thématiques. L'objectif de ces rencontres est d'accueillir des invités dont l'actualité ou les compétences permettent d'éclairer le débat public sur des enjeux liés au territoire. Le conseil de développement souhaite ainsi conforter sa fonction de veille et de prospective au service du Pays de Brest.

## INTENSIFIER LES RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

L'accès au statut de métropole de la communauté urbaine de Brest métropole océane confirme son rôle de pôle d'équilibre à l'ouest de la Bretagne. Le conseil de développement souhaite renforcer les relations avec les conseils des Pays voisins de la Bretagne occidentale afin de réfléchir ensemble sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre l'est et l'ouest de la Bretagne.

# Conseil Pays de Brest Développement

## POUR EN SAVOIR PLUS :

### Site internet :

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

### Contacts :

Maryse Larpent – tél. 02 98 33 51 79  
Mél. [maryse.larpent@adeupa-brest.fr](mailto:maryse.larpent@adeupa-brest.fr)

Mickaèle Le Bars – tél. 02 98 00 62 34  
Mél. [mickaele.le-bars@pays-de-brest.fr](mailto:mickaele.le-bars@pays-de-brest.fr)

### Partenaires :

Pôle métropolitain du Pays de Brest  
Brest métropole océane  
ADEUPa de Brest

Plaquette financée par  
la Région Bretagne

